

Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne Enquête publique Observation de l'association La Harde (73870 Montricher-Albanne) Albanne, le 05/10/2019
--

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne arrivé à l'enquête publique est le fruit d'une longue réflexion sur les enjeux et l'avenir de la vallée de la Maurienne.

En ce qui concerne la station des Karellis tout est énoncé page 38 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) arrêté le 40 avril 2019. Ainsi :

« Création d'une liaison Albiez-Karellis et extension du domaine skiable alpin (DSA). »
Détail à la page 40, **Défi N°3**

« L'UTN consiste à :

- **liaison Albiez-Karellis** : relier les 2 domaines skiabls existants par la création d'une remontée mécanique pouvant être empruntée dans les 2 sens
- **reconfiguration DSA Albiez et extension** : supprimer 4 remontés mécaniques existantes pour rationaliser l'exploitation et créer un télésiège pour améliorer et sécuriser l'accès au secteur d'altitude où seront réalisés 2 téléskis et pistes associés en extension DSA au-delà de 2000m ;
- **extension DSA Karellis secteur Vallons** : création d'un télésiège et pistes associés au-delà de 2280m.

Dimensionnement et capacités :

- **Liaison Albiez-Karellis** : création d'une remontée mécanique pour desservir les 2 versants du DSA Albiez-Karellis. Gare départ altitude 2000m, gare d'arrivée 2519m à côté du TSD Chaudannes.

- **Reconfiguration DSA Albiez et extension** :
Suppression des TS de la Blanche, TS des Teppes, TK du Crêt de l'Âne et TK de l'Escargot ;
Création du TSD Plan Corbé entre altitudes 1515m à 1970m, du TK « débutants-animation » entre les altitudes 1840 à 1890m, du TK des Trois Côtes entre les altitudes 1790 et 2120m, et de 2 courts TK de retour de part et d'autre de la gare de départ du TSD du Plan Corbé à 1500m. Les pistes créées en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA d'Albiez représentent une surface de 2,6ha.

- **Extension du DSA Karellis secteur Vallons** : création d'un TK entre altitude 2280 et le Col d'Albanne à 2845m et pistes associées dont environ 1,3ha en dehors de l'enveloppe gravitaire existante du DSA. »

Ci-joint le plan figurant au DOO ainsi que dans les annexes page 18 :

UTN S n°2 : Création d'une liaison Albiez-Karellis et extension du domaine skiable alpin (DSA) **Albiez-Karellis, SCoT 04 2019**

UTN Structurantes

2019 04_UTN S projets pistes

2019 04_UTN S projets RM

Pistes ski alpin existantes

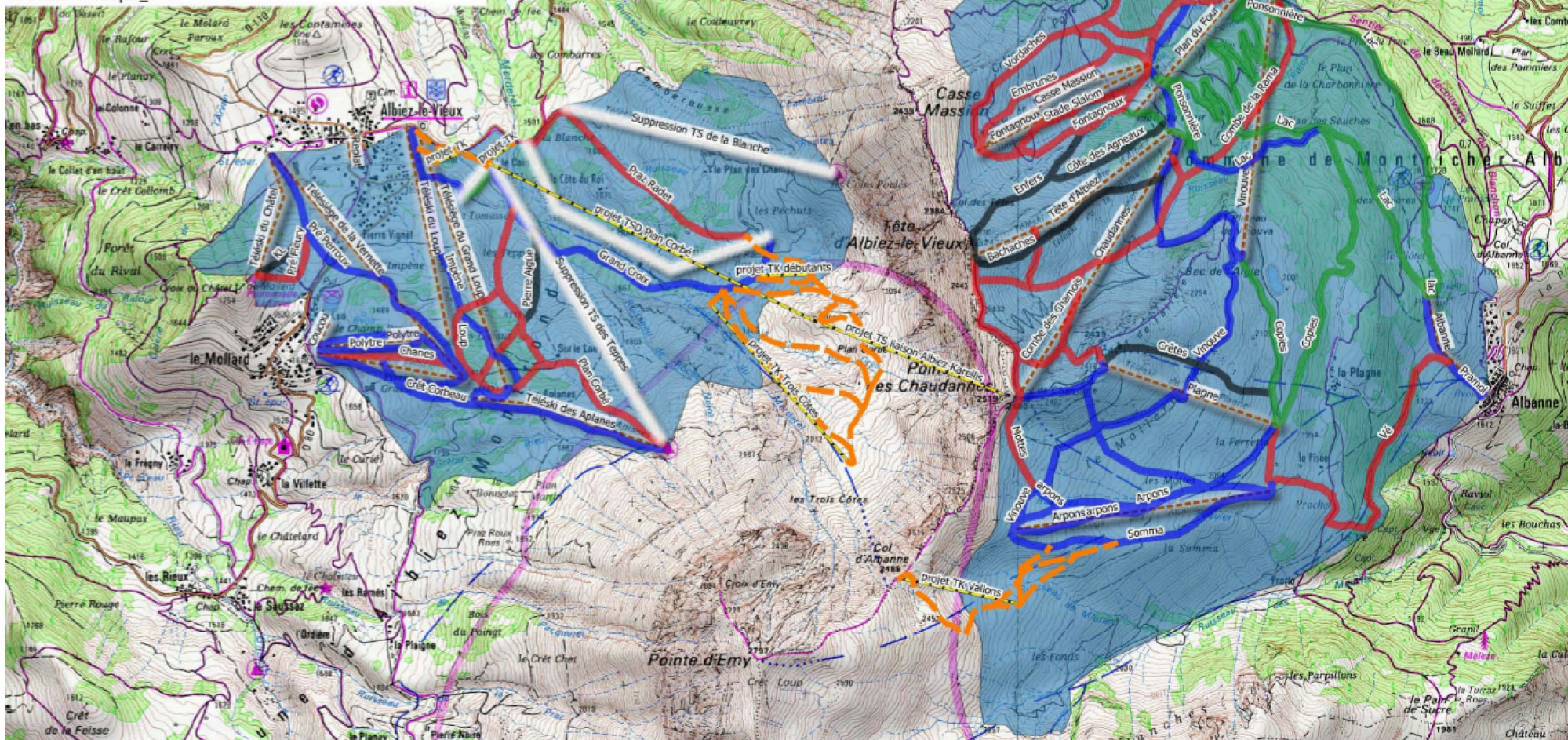
- Remontées mécaniques existantes
- Enveloppe DSA gravitaire, d'après IRSTEA – BD Stations 2017

Environnement

Sites classés

PNV_cœur

Scan25Touristique_IGN



Le projet de liaison avec Albiez :

C'est un projet qui date au moins des années 1970-1980 qui devait d'abord s'opérer au niveau des sommets de Casse Massion (2433 m) et de la Tête-d'Albiez-le-Vieux (2478 m). Raison pour laquelle la station d'Albiez a développé son domaine skiable du côté du Crêt de la Blanche, télésiège aujourd'hui obsolète, notamment à cause des mouvements de terrains...

Au début des années 2000, fort du dispositif de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui a permis aux stations de la vallée de s'urbaniser, le projet de liaison a été remis sur les fonds baptismaux. Il devait être réalisé du côté du col d'Albanne (2485 m) et de la Pointe d'Emy (2797 m).

Pourquoi une destination tellement à l'opposé du projet initial ? La question de l'altitude et de l'enneigement n'explique pas tout. Il s'agit avant tout d'un « projet prestige » permettant d'augmenter à la fois l'altitude du domaine skiable tout autant que de l'étendre au détriment de la Pointe d'Emy et ses espaces naturels : proposer du « ski extensif ».

Au final le projet de liaison s'est redirigé sur un site plus central, la Pointe des Chaudannes (2519 m), c'est donc ce projet de liaison qui figure au SCoT de Maurienne.

Il faut déjà remarquer que, **concernant cette liaison, le DOO n'est pas cohérent avec le PADD.**

Ainsi, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT de Maurienne il est indiqué page 34 :

« Objectif 3 Optimiser, valoriser et compléter les équipements existants pour un accueil toute saison en intégrant l'exigence du développement durable et les effets du réchauffement climatique

- **Moderniser, compléter les équipements en place, dont liaison de domaines skiables existants, y compris avec les territoires limitrophes. Ceci sera conditionné à une analyse multicritères** intégrant :

- La contribution au positionnement touristique affirmé par le SCoT,
- Le degré de maturité du développement des stations, et l'équilibre économique à moyen et long terme
- La capacité et l'équilibre du territoire, notamment par la préservation des éléments patrimoniaux et une gestion durable des ressources naturelles (dont l'eau et l'énergie)
- Et la cohérence avec les autres orientations »

Quelle a été l'analyse multicritère concernant la station d'Albiez ?

Est-il fait mention de la quasi faillite de la station d'Albiez ? Si l'on suit le PADD du SCoT, peut-on ainsi affirmer qu'Albiez a atteint un degré de maturité dans son développement ?

Si le projet de liaison a avorté avant la réalisation du SCoT de Maurienne c'est justement parce que la station d'Albiez ne peut malheureusement pas cocher ce critère.

Alors que dire du critère concernant la capacité et l'équilibre du territoire, notamment la préservation des éléments patrimoniaux et la gestion durable des ressources naturelles...

Nous reviendrons là-dessus un peu plus loin.

Aujourd'hui Albiez est sur la corde raide. Albiez n'a pas « les reins » assez solides pour suivre le modèle de la Compagnie des Alpes (investir dans un grand domaine, urbaniser, s'endetter à nouveau etc.). Ce projet est une vieille lubie et le rôle du SCoT aurait été de pouvoir affirmer une réorientation du modèle et de l'économie de la station, située aux pieds des prestigieuses Aiguilles d'Arves.

L'extension du domaine skiable des Karellis

Depuis de nombreuses années la station des Karellis envisage de se hisser jusqu'au sommet de la Pointe d'Emy, à 2797 mètres d'altitude, cela transparait très clairement dès 2002 avec le projet UTN de création d'une station de ski ex-nihilo au col d'Albanne (1657 m).

Ainsi dans les orientations générales de l'UTN du Col d'Albanne, p68 :

« 2.3.6 Compatibilité avec les perspectives de développement à long terme

A plus long terme, les responsables de la station ambitionnent d'améliorer le positionnement concurrentiel de la station.

L'objectif est de diversifier l'offre-ski et d'augmenter la dénivelée du domaine skiable (actuellement un peu moins de 900m) en ouvrant un domaine de ski d'altitude, extensif et « tout publics ».

Les potentialités d'extension se situent dans la partie haute du vallon du ruisseau des Moulins, de la pointe d'Emy (2 798 m) à la Grande Chible (2 932 m).

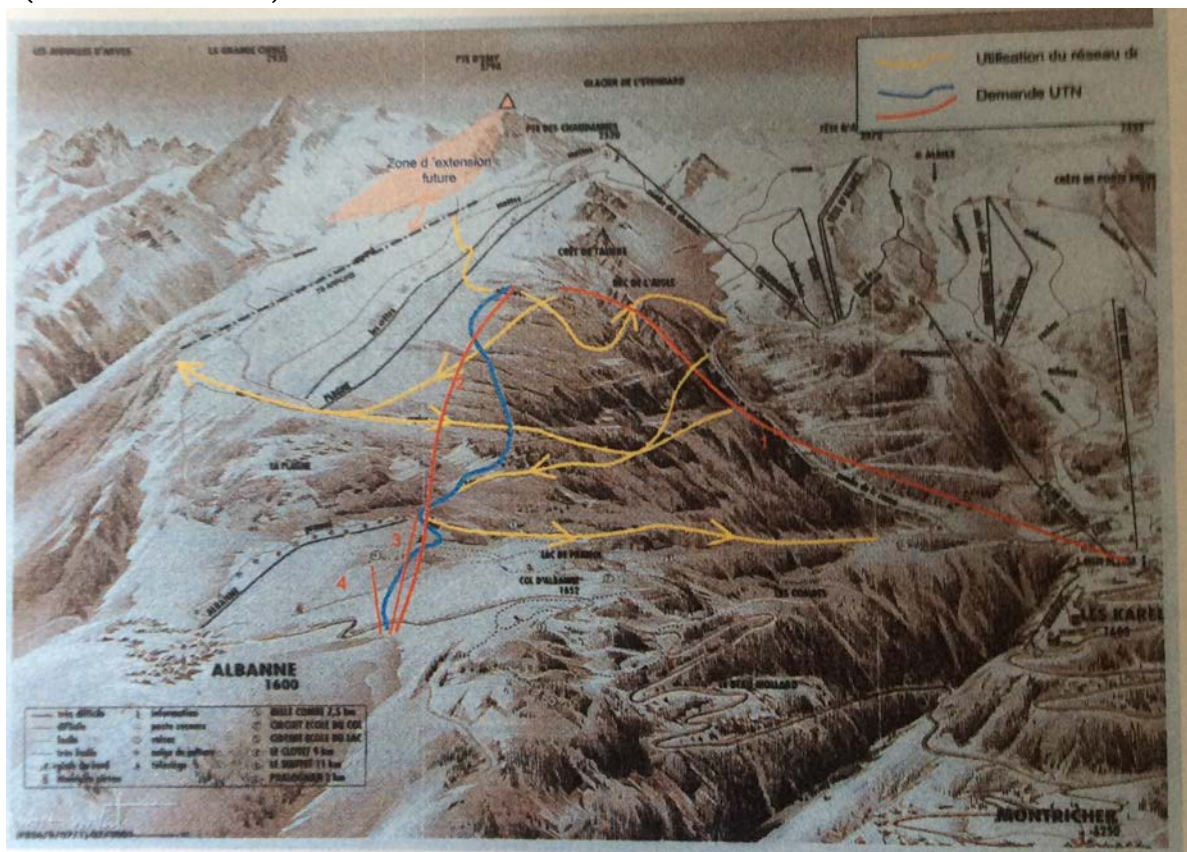
La configuration des pentes, les conditions d'accessibilité, les domaines, les contraintes de sécurisation, la préservation de l'environnement, la fréquentation du site par les randonneurs à ski : tout concourt pour orienter le développement du domaine skiable en direction de la pointe d'Emy, et préserver le caractère naturel de la Grande Chible.

Un seul appareil accessible par le télésiège des Arpons programmé prochainement, permettrait d'ouvrir un panneau d'une centaine d'hectares et porterait la dénivellation « affichée » de 900 à 1200 m (1 600 – 2 800 m), soit une augmentation très significative de 33%.

L'aménagement du versant Est de la pointe d'Emy, qui est partiellement concerné par un champ de tir, fera en temps utile l'objet d'études de faisabilité, d'une concertation et d'une demande UTN spécifiques.

Pour l'heure, les projets UTN du TSD de Vinouve et de l'aménagement du col d'Albanne, qui améliorent les transferts en direction du secteur d'altitude d'Albanne, sont compatibles avec cette perspective. ».

(Illustration UTN 2002)



Or dans ce même dossier UTN de 2002, il est précisé dans la partie Enjeux Socio-économiques, page 41 :

« **3.2.4 Capacité des installations**

Capacité théorique des remontées mécaniques : 3 500 skieurs (débit utile 4)

Capacité théorique des pistes : 1 600 à 1 800 skieurs (13 à 14 skieurs par ha.)

Capacité théorique du domaine : 3 200 à 3 600 skieurs (2 x la capacité des pistes)

Capacité d'accueil : - 6 400 à 7 200 lits (2 x la capacité du domaine)

- 3 900 aux Karellis (débit départ : 70% de la capacité d'accueil)

Nota Bene : (...) il convient de pondérer la capacité d'accueil admissible par un coefficient de 2/3 pour maintenir un niveau de satisfaction suffisant.

Compte tenu de cette remarque, le domaine skiable actuel tolère une capacité d'accueil d'environ **3 850 à 4 300 lits, c'est à dire environ 1 250 à 1 700 lits de plus**, dans des conditions de confort d'évolution préservées. ».

Autrement dit : **le domaine skiable des Karellis est déjà surdimensionné par rapport à sa capacité d'accueil !**

De même, à quoi cela sert-il de vouloir augmenter la taille d'un domaine skiable, déjà conséquent, si au surplus on envisage un projet de liaison avec le domaine skiable d'Albiez ?

Ainsi, force est de constater que là aussi le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT de Maurienne n'est pas compatible avec les principes énoncés dans son PADD page 34 : «

- *La contribution au positionnement touristique affirmé par le SCoT,*
- *Le degré de maturité du développement des stations, et l'équilibre économique à moyen et long terme*
- *La capacité et l'équilibre du territoire, notamment par la préservation des éléments patrimoniaux et une gestion durable des ressources naturelles (dont l'eau et l'énergie)*
- *Et la cohérence avec les autres orientations. »*

Aujourd'hui, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale de Maurienne, la station des Karellis souhaite réaliser son ancien rêve de se hisser jusqu'au sommet de la Pointe d'Emy, à 2 797 m, **sans aucune justification.**

Alors certes, il est ici question uniquement d'aller jusqu'au col d'Albanne, mais cela est fait subrepticement, de manière rampante.

Alors qu'il n'y a aucune nécessité à la chose, on augmente le domaine skiable. On va à 2 485 m, quasiment à la même altitude que la pointe des Chaudannes, avec un simple – « et gentil » – téléski dans les « Vallons », aux portes du champs de tir, en ouvrant déjà 1,3 hectares en plus du DSA des Karellis... et puis quelques années plus tard on demandera d'accéder jusqu'au sommet de la Pointe d'Emy (on pourra justifier la fréquentation du secteur ou l'obsolescence du matériel par exemple).

Ce projet d'extension est un cheval de Troie qui cache de plus grandes ambitions, il doit être démasqué et combattu. Car ce projet d'extension du domaine skiable des Karellis (déjà surdimensionné, faut-il le rappeler) serait moins dramatique s'il ne concernait pas les derniers alpages et cimes vierges de la commune de Montricher-Albanne.

Doit-on sacrifier nos dernières montagnes et les livrer à l'uniformisation et à l'industrie du ski, ou faut-il poser des limites ?

Combien de temps le législateur se reposera-t-il sur la veille juridique des associations de défense et des comités locaux pour en finir avec ces projets désuets, au mépris de la bonne ambiance et de la convivialité dans les villages, alors qu'il peut agir dès maintenant en sanctionnant ce Schéma Territorial qui n'a décidément rien de cohérent en ce qui concerne le tourisme d'hiver en Maurienne.

Un projet « saucissonné » pour une autorisation rapide et des réalisations qui iront toujours plus loin

Naguère il était question de réaliser un projet de liaison des domaines skiables d'Albiez et des Karellis via le col d'Albanne (2845m) afin de pouvoir aller directement jusqu'à la Pointe d'Emy.

Pour éviter un tollé et une opposition frontale, le projet a été redirigé sur la Pointe des Chaudannes... *tout en proposant malgré tout en même temps, une augmentation du domaine skiable des Karellis sur le versant même de la **Pointe d'Emy**.*

*Le projet UTN de liaison Albiez-Karellis (2017) – qui n'a même pas été présenté devant le Comité de Massif – prévoyait une piste de ski afin de descendre de la Pointe des Chaudannes jusqu'à Albiez. Une **liaison « ski aux pieds »** était même une demande et argument significatif par rapport à la clientèle.*

Or, aujourd'hui dans le SCoT de Maurienne il n'est plus question de cette piste de descente. Le législateur croit-il sincèrement que la clientèle qui achètera un forfait liaison acceptera longtemps de monter et descendre d'Albiez jusqu'à la Pointe des Chaudannes, uniquement via un télésiège pinces fixes soumis aux aléas climatiques et notamment aux fermetures occasionnelles à cause du vent ?

La piste de descente de la Pointe des Chaudannes jusqu'au Plan Corbé verra bien le jour à un moment ou à un autre, *elle a simplement été retirée du projet présenté au SCoT par souci d'économie*. Sinon ce projet de liaison qui est déjà difficilement viable économiquement devient tout à fait inconcevable pour les trésoreries.

Dans le même temps, à l'heure actuelle, la station des Karellis doit procéder au **remplacement de son télésiège des Chaudannes**. C'est un télésiège pinces fixes qui arrive en bout de course, il s'agit pour les Karellis de le changer et d'installer à la place un télésiège débrayable.

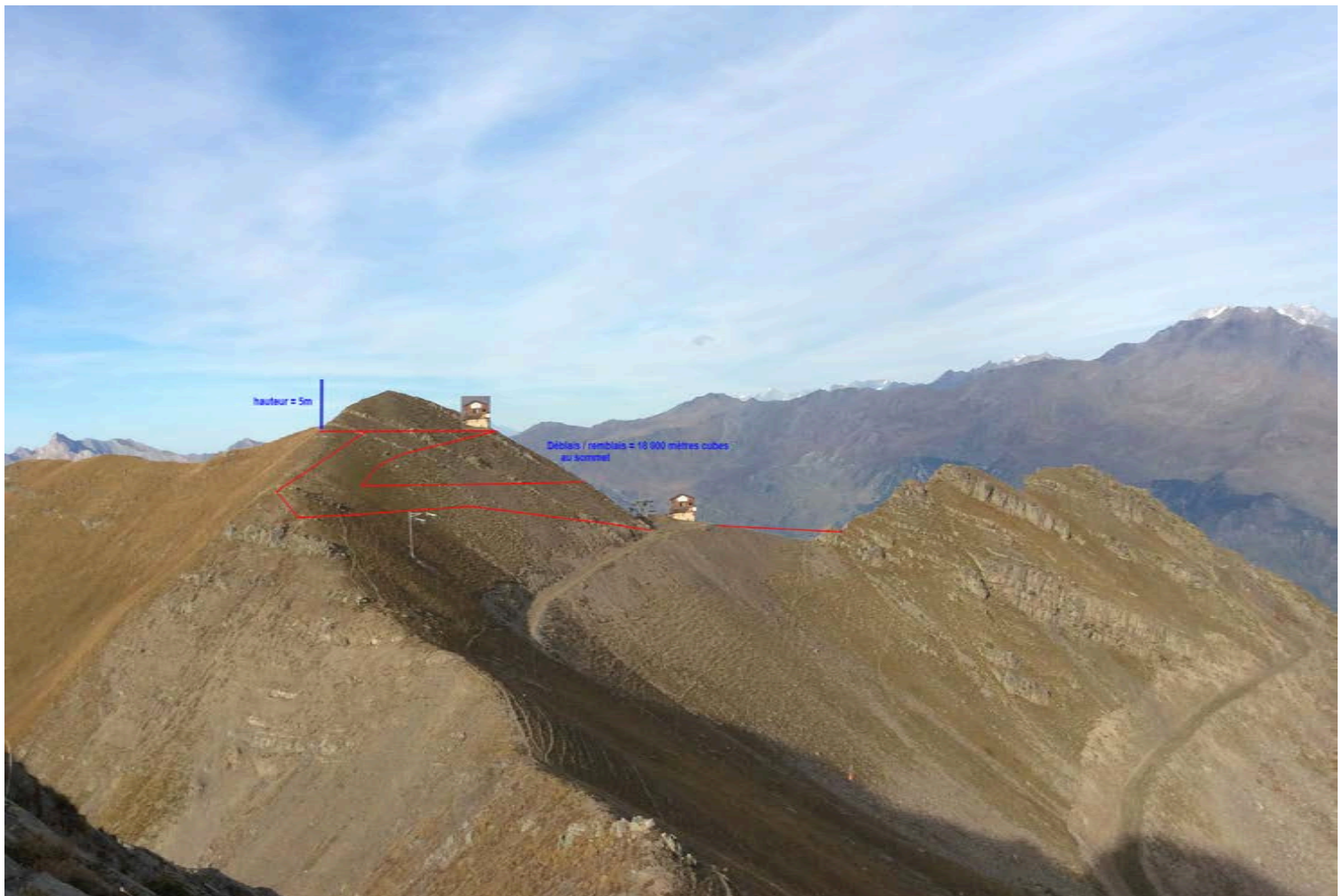
Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la gare d'arrivée du télésiège actuel n'est pas la Pointe des Chaudannes (2519 m), mais le col de Charroux (2480 m) situé à ses pieds. Une plateforme pourrait être envisagée au niveau du col de Charroux pour permettre la réalisation de la gare du débrayable. Il n'en sera rien ! *L'arrivée du télésiège débrayable des Chaudannes, côté Karellis, arrivera au sommet même de la Pointe des Chaudannes, qui sera d'ailleurs arasée*. Or, pour l'aménageur, il est plus que nécessaire de faire place nette au sommet de la Pointe des Chaudannes pour permettre l'arrivée future (mais encore hypothétique) d'un télésiège de liaison en provenance d'Albiez, sinon comment justifier la chose ? Ceci, **au dépend des services de l'État (avis SCOT DDT73 du 05/08/19) qui entendent être « vigilants à la préservation de la crête d'arrivée du télésiège de liaison et des zones humides présentes sur le site. »** ...tout simplement, grâce à la station des Karellis, il n'y aura bientôt plus de crête à préserver !

Ainsi, le projet de télésiège débrayable des Chaudannes, faisant pourtant parti de l'enveloppe du DSA des Karellis, est lui-même conditionné, et conditionne lui-même, le projet de liaison tel qu'inscrit au SCoT de Maurienne.

Force est de constater que tout cela n'est en fait qu'un gigantesque saucissonnage.
L'État doit-il se rendre complice de cette « déplanification » soigneusement élaborée ?

Enfin, la question d'une liaison Albiez-Karellis est un petit peu l'arbre qui cache la forêt, le nez au milieu de la figure, car avant d'être une liaison, et vu la configuration du site, il ne s'agit même pas d'étendre le domaine skiable d'Albiez, mais avant tout de créer de toute pièce un nouveau domaine skiable en site vierge : 2,6 ha (depuis les Trois Côtes aucune remontée mécanique ne permet de basculer sur le sommet actuel du domaine skiable d'Albiez).

Ce schéma territorial est-il cohérent avec la Loi Montagne ?



Travaux envisagés sur les crêtes, à la Pointe des Chaudannes, côté Karellis (déblais de 18 000 mètres cubes au sommet arasé et création d'une plateforme

Dommages environnementaux

Pour amoindrir l'impact l'aménageur dira que l'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

En effet, que sont une petite fleur, ou la présence d'un insecte ou d'un animal, par rapport à un tel projet ?

Et bien c'est tout justement ! C'est aujourd'hui ce qui fonde la biodiversité.

Cette même biodiversité dont on déplore partout l'écroulement (absente même jusque sur nos pare-brises) et qu'il faudrait ici sacrifier sur l'autel d'un développement économique incertain et précaire.

La protection de la biodiversité oui, c'est une chose, mais la préservation des grands espaces de proximité est un autre enjeu tout aussi majeur.

Lorsque les montagnards seront réduits à se rendre dans les parcs nationaux pour apprécier ce qu'il reste de nature vierge, beaucoup de mal aura été fait.

C'est ce vers quoi nous nous dirigeons à grande vitesse avec ce projet d'UTN SCoT.

L'étude environnementale du dossier UTN de Création de liaison des domaines skiables d'Albiez-Montrond et des Karellis, parle d'elle-même concernant les enjeux de protection de tout le secteur : flore à enjeux de conservation, espèces protégées, habitats d'intérêts communautaires prioritaires...

Enfin, en écho à l'avis de la DDT73 (05/08/19) concernant la ressource en eau d'Albiez-Montrond : *« la situation est tendue et la solution proposée pour les 1100 lits n'est pas satisfaisante à terme ».*

Si ce n'était que le projet de liaison, mais le projet d'extension du domaine skiable des Karellis est lui aussi tout à fait dommageable pour la nature et pour les Hommes !

Est-il nécessaire de rappeler qu'il condamne les derniers alpages et cimes vierges de la commune de Montricher-Albanne ? Faut-il aussi rappeler que ces mêmes alpages sont en fait le château d'eau de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, et que la responsabilité directe des aménageurs impactera directement un bassin de vie de 10 000 habitants ?

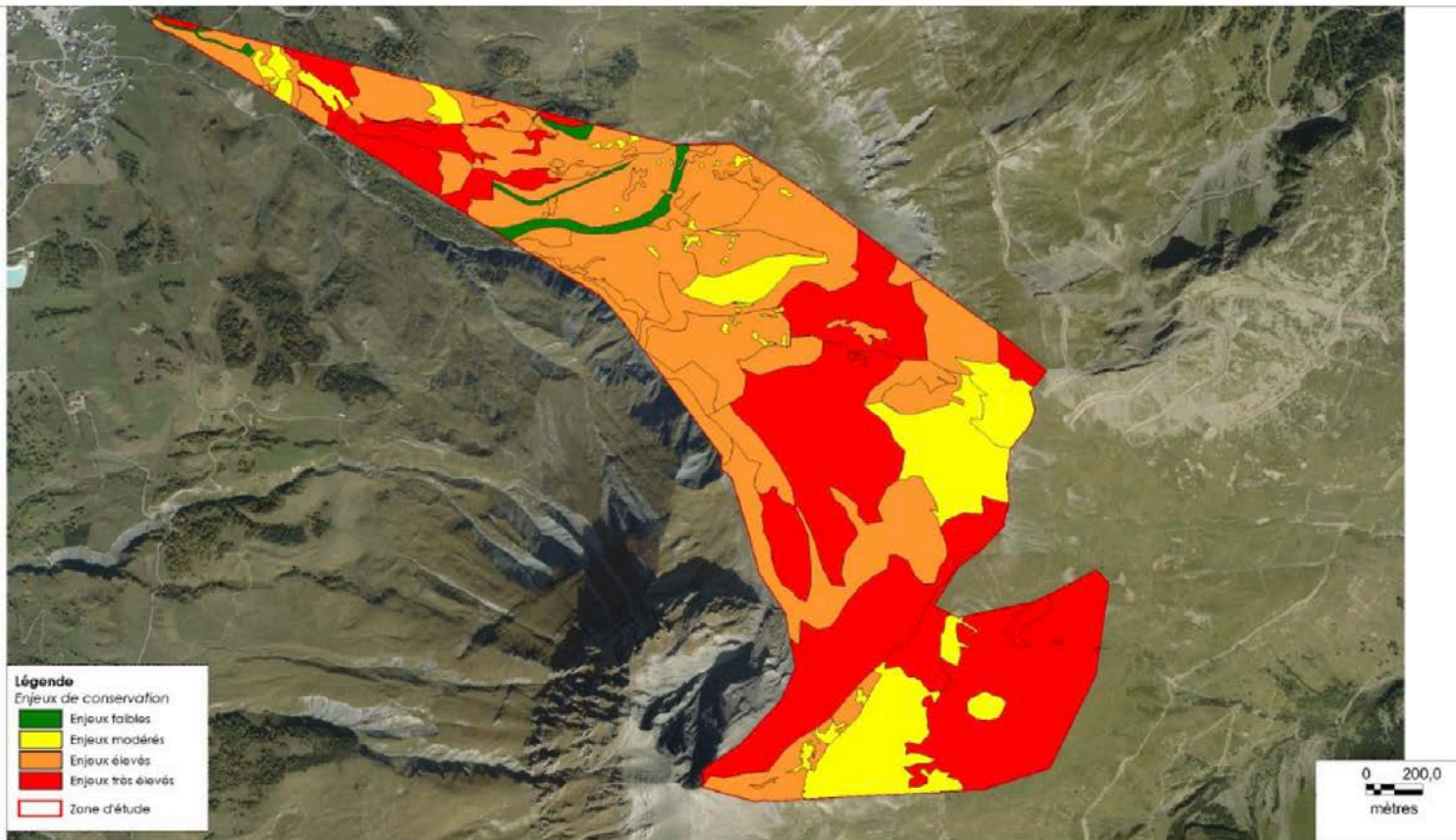


« Les Vallons », Grande Chible à gauche, Pointe d'Emy à droite, derniers alpages vierges de Montricher-Albanne.



47

2



Projet de liaison des stations d'Albiez et des Karellis - Etude faune-flore

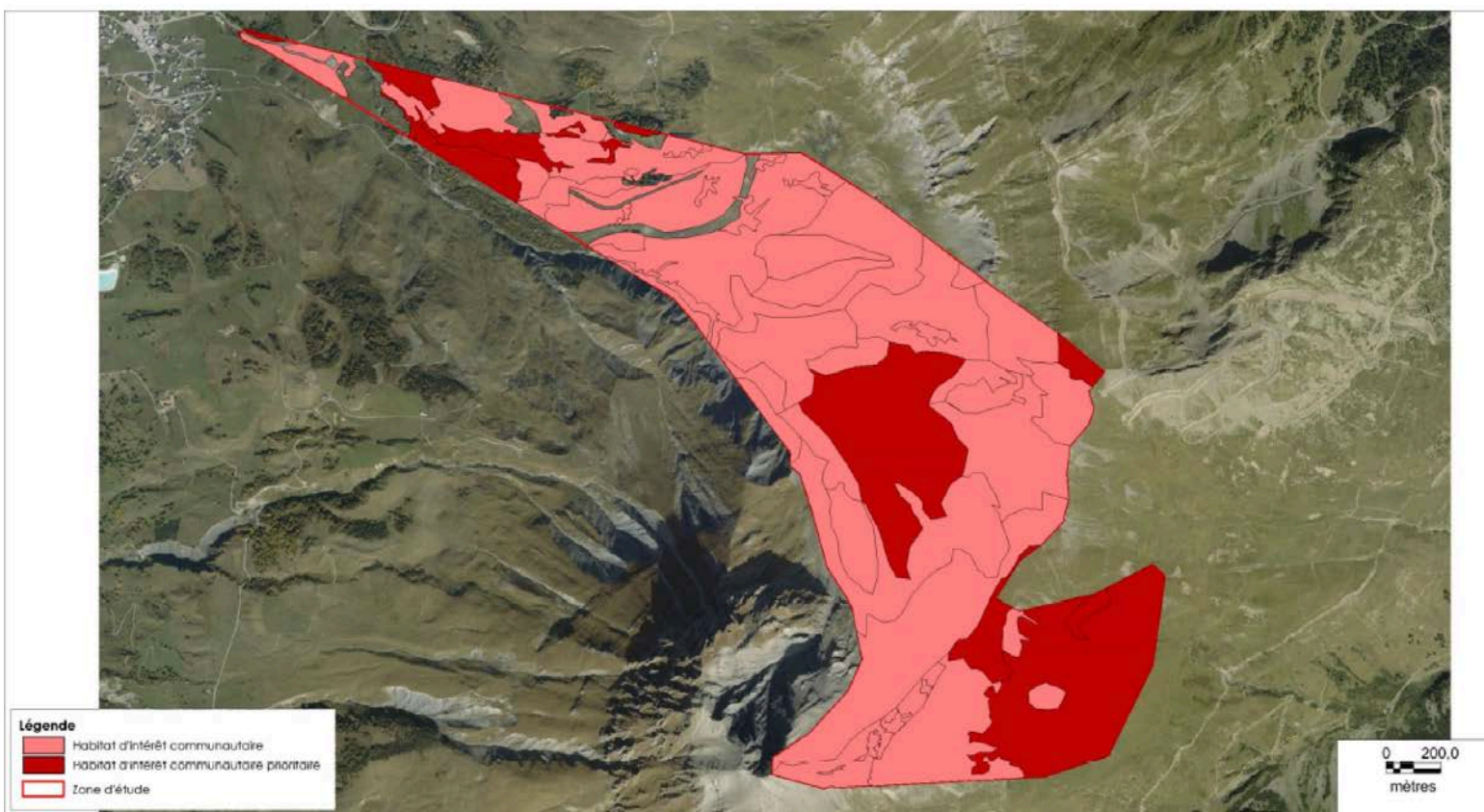
Evaluation des enjeux de conservation - Edition janvier 2016

Source IGN© copie et reproduction interdites

Carte 22 : Evaluation des enjeux de conservation

88

Dossier UTN Liaison Albiez-Karellis - Volet 1 - Mars 2017



Projet de liaison des stations d'Albiez et des Karellis - Etude faune-flore

Statuts des habitats d'intérêt communautaire - Edition janvier 2016

Source IGN© copie et reproduction interdites

Carte 10 : Statuts des habitats d'intérêt communautaire

43

2.4 - LA FLORE

2.4.1. La flore protégée

Une seule espèce protégée a été contactée sur le site :

- ***Dactylorhiza traunsteineri* (Saut.)Soo, 1962**

✓ Identification

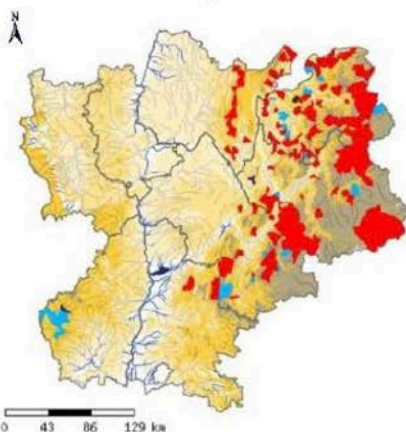
Cette orchidée grêle, assez difficile à séparer des espèces voisines, présente une deuxième feuille en partant du bas, large de moins de 1,5 cm, au moins sept fois plus longue que large. Le labelle, large de 9 à 12 mm, a des lobes latéraux fortement rabattus en arrière. L'épéron est conique, droit et croise l'ovaire. Il est aussi long que ce dernier et nettement plus long que le labelle. Les individus contactés sur la zone d'étude ne sont pas typiques comme bien souvent, les individus ne présentant que quelques critères de reconnaissance. Espèce de pleine lumière se développant dans les zones humides à détrempées, dans les marais et à proximité des suintements. Il se développe de l'étage collinéen à l'étage alpin, sur des terrains acides ou alcalins.



Photo 20 : *Dactylorhiza traunsteineri*

✓ Statuts

Espèce protégée en région Rhône-Alpes, déterminante Znieff et classée [NT] dans la liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.



✓ Répartition

L'espèce se rencontre en Europe atlantique et méridionale, de la Scandinavie à la Turquie. Elle est présente dans l'est de la France, surtout dans le Jura et les Alpes. Elle est relativement bien présente sur les deux Savoie, dans la partie est de l'Isère et de l'Ain, elle se rencontre dans une moindre mesure dans le nord de la Drôme.

Source : PIFH de Rhône-Alpes-20/11/2015-www.pifh.fr



D'autre part, avant d'envisager quoi que ce soit dans le secteur, le planificateur devrait également se demander ce qu'il en est du risque d'avalanches de part et d'autre de la crête...

En conséquence le projet UTN S n°2 portant sur la « Création d'une liaison Albiez-Karellis et extension du domaine skiable alpin (DSA) » tel qu'indiquée dans le DOO page 40, n'est pas compatible avec les objectifs affichés dans le PADD du SCoT de Maurienne page 34 : «

- *La contribution au positionnement touristique affirmé par le SCoT,*
- *Le degré de maturité du développement des station, et l'équilibre économique à moyen et long terme*
- *La capacité et l'équilibre du territoire, notamment par la préservation des éléments patrimoniaux et une gestion durable des ressources naturelles (dont l'eau et l'énergie)*
- *Et la cohérence avec les autres orientations. »*

Un faible intérêt pour le consommateur/consom-acteur

Concernant la liaison Albiez-Karellis le client ne trouvera pas ce qu'il est en droit d'attendre.

En effet, d'une part, pour le moment, et contrairement à l'UTN de 2017, aucune **piste de liaison** ne permet de descendre de la Pointe des Chaudannes jusqu'à Albiez.

Imaginez simplement devoir emprunter un télésiège pince-fixe, à la descente, sur une pente aussi forte...

A terme, la piste de liaison verra le jour et le télésiège pince fixe de liaison sera remplacé, cela se fera peut-être même concomitamment d'ailleurs.

D'autre part, vu qu'aucune liaison n'est envisagée entre le nouveau domaine skiable projeté sur Albiez et le domaine skiable actuel, il faut imaginer que le client descendra jusqu'à Albiez (1500 m) pour ensuite rechercher les 40 km de pistes restant dont il a droit de jouir, en remontant jusqu'aux Aplanes, à 2000 m, sommet du domaine skiable d'Albiez...

Et vice-versa pour retourner ensuite sur les Karellis.

En somme **un domaine relié qui ne sert à rien.**

Enfin, pour le skieur hors-piste et le randonneur à ski, habitués à déambuler du côté du col d'Albanne (2845 m), de la Pointe d'Emy et des vallons de la Chible, cela va de soit que **cette belle carte postale sera irrémédiablement détruite à cause des ambitions démesurées des Karellis.**

Aujourd'hui le ski de randonnée a le vent en poupe, il véhicule avec lui l'image d'une pratique moins destructrice des espaces naturels, un loisir qui peut se dérouler sur de grandes distances, dans des espaces vierges.

Ils sont nombreux, les randonneurs à ski, originaires du département et de la région, et même d'Italie, à venir s'initier sur les pentes de la Pointe d'Emy. Or ce qui est inscrit dans le SCoT c'est la planification à plus ou moins brève échéance de l'évacuation de la pratique du ski de rando dans ce secteur.

... Voici comment un vieux projet des années 1980 vient entraver un loisir respectueux et tourné vers l'avenir...

Dans le PADD, en rappel du diagnostic effectué, le SCoT de Maurienne indique clairement 2 données essentielles en page 34 :

« Le développement des domaines skiables de Maurienne est pour partie très dépendant des investissements publics (43% des investissements réalisés sur les remontées mécaniques ces 10 dernières années proviennent des collectivités territoriales).

56% des nuitées sont concentrées sur janvier et février.»

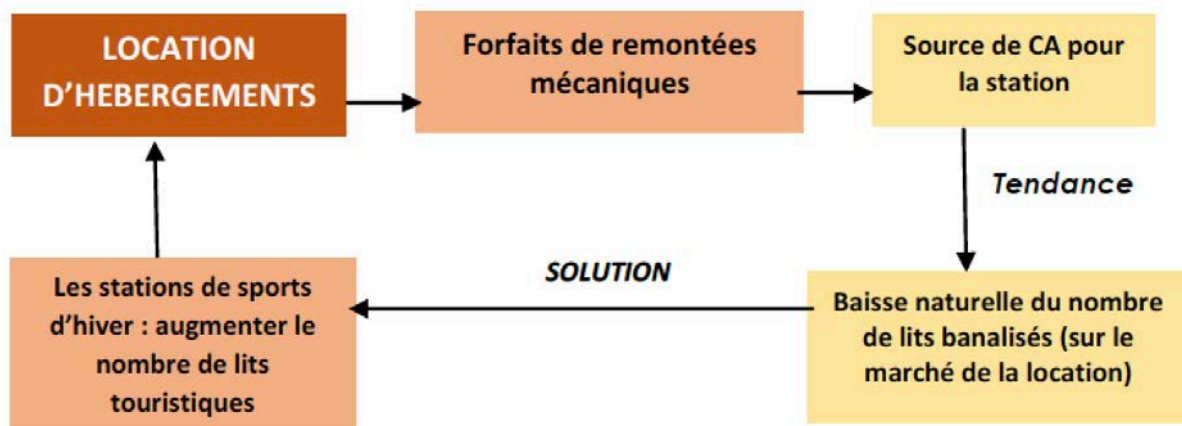
Le projet de liaison et d'extension de domaine skiable tel que présenté viendra conforter ces faits. C'est bel et bien l'investisseur public qui s'endettera pour rien, et rien dans ce projet ne vise à consolider la saison d'hiver en élargissant sa base, concentrée sur seulement quelques semaines.

La saison d'hiver ne dure ainsi « pas vraiment » 4 mois, et **l'on se prépare à détruire ces espaces naturels pour seulement quelques journées de ski dans l'année (et que dire de la pluri-saisonnalité d'un tel projet !?)**.

En conséquence ce projet est antidaté et n'est pas adapté aux conditions actuelles et à venir.

L'urbanisation : question subsidiaire ?

A la page 153 le Diagnostic du SCoT de Maurienne affiche clairement le cercle vicieux dans lequel « les communes supports de station » de la vallée de la Maurienne (et d'autres massifs) sont confrontées :



Suivant ce schéma on peut facilement dire qu'aujourd'hui **on ne fait plus du « développement »**, avec tout ce que cela comprend de noble dans l'imaginaire collectif, mais que **l'on fait plutôt de la promotion immobilière**.

Or il est malheureux de constater que les réponses apportées à cette dérive sont faibles et représentent en fait des vœux pieux. **Rien n'est pensé pour casser ce cercle vicieux**.

A l'horizon 2030 c'est 17 450 nouveaux lits touristiques qui seront injectés afin de continuer à faire tenir un système déjà branlant (en plus de ceux déjà autorisés à travers diverses UTN).

Un tableau très précis détaille tout cela à la page 33 du DOO.

Concernant les Karellis ces chiffres sont pourtant erronés.

Sur quelle base de calcul peut-on affirmer qu'il y a 1557 lits froids et seulement 16 lits tièdes aux Karellis ?

La station en elle-même est composée de villages vacances, ce chiffre doit donc normalement concerner les résidences secondaires.

S'agit-il des résidences secondaires uniquement du village Albanne (qui dispose d'un accès au domaine skiable) ? Ou alors celles du village de Montricher (où logent des saisonniers) ? Peut-être celles du village isolé d'Albannette ? Ou encore celles du hameau du Bochet situé en fond de vallée et dépendant de la dynamique de l'agglomération de St-Jean ? Ou même de toute la commune de Montricher-Albanne ?

A Albanne et à Montricher, ces lits dits « froids » sont en fait très tièdes, puisque la plupart sont loués à des vacanciers ou à des travailleurs saisonniers.

C'est pourquoi ces chiffres, ces données concernant les Karellis, et au final tout ce tableau très détaillé, sont finalement très contestables.

Ces chiffres sont donc contestables et contestés car ils justifient ensuite la création de lits touristiques par centaines et par milliers dans toute la vallée, au détriment de la qualité de vie (et d'un prix du foncier abordable) dans les villages.

Quand on regarde ce tableau, on constate bel et bien que les objectifs de réhabilitation ne sont clairement pas à la hauteur, seulement 10% pour les lits tièdes et froids.

Enfin, il est nécessaire de rappeler l'avis de la DDT73 formulée le 05/08/19 : « **aucune analyse n'est fournie par le SCOT pour appréhender l'équilibre entre les lits, les équipements en remontées mécaniques (moment de puissance) et fréquentation (journées skieurs) et garantir ainsi la fiabilité des équilibres territoriaux et du dimensionnement** ».



DEFI N° 2

Ces priorités et objectifs sont précisés par commune dans le tableau suivant :

COMMUNES <i>Sources SMTB 2017, décompte par commune</i>	Lits existants				Réhabilitation			Création Volumes de lits neufs à horizon 2030 (dont UTN déjà autorisées)
	chauds	tièdes	froids	total	lits chauds	lits tièdes	lits froids	
					15%	10%	10%	
ALBIEZ MONTROND	1 409	416	4 165	5 990	57	42	417	1 100
AUSOIS	2 655	1 345	2 663	6 663	116	135	266	1 200
BESSANS	596	1 209	2 712	4 517	25	121	271	500
BONNEVAL / ARC	154	564	1 693	2 411	4	56	169	1 500
LANORMA	1 156	186	5 356	6 698	37	19	536	500
LATOUSSE	3 939	553	8 492	12 984	140	55	849	1 000
LE CORBIER	1 414	390	10 463	12 267	37	39	1 046	1 000
LES BOTTIÈRES	404	43	575	1 022	10	4	58	-
SAINT-COLOMBAN	637	182	1 550	2 369	21	18	155	500
ST-JEAN D'ARVES	2 085	126	2 779	4 990	85	13	278	1 200
ST-SORLIN-D'ARVES	5 298	575	3 069	8 942	172	58	307	1 850
LES KARELLIS	2 219	16	1 557	3 792	166	2	156	1 000
ORELLE	620	127	1 157	1 904	16	13	116	500
ST-FRANÇOIS-LGCHP	5 777	164	6 999	12 940	165	16	700	2 000
VAL CENIS	9 399	4 244	9 363	23 006	406	424	936	1 500
VALFREJUS	2 095	1 642	5 032	8 769	66	164	503	500
VALLOIRE	5 155	5 045	7 271	17 471	183	505	727	1 500
VALMEINIER	7 205	476	3 874	11 555	255	48	387	1 200
SS TOTAL STATIONS	52 217	17 303	78 770	148 290	1 960	1 730	7 877	18 550
	Capacité conservée pour une répartition pendant la mise en œuvre du SCoT							2 550
VALLÉE (hors stations)	809	1 542	15 767	18 118				1 700
TOTAL MAURIENNE	53 026	18 845	94 537	166 408	1 960	1 730	7 877	22 800

Sources : SMTB 2017 – traitement Expan'ita.

Conclusion : NON au projet de liaison Albiez-Karellis et à l'extension du domaine skiable des Karellis. Avec le SCoT de Maurienne, des stations toujours plus contrenature !

Pour être véritablement « soutenable », et donc envisager un avenir de manière durable, ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour la vallée de la Maurienne aurait dû, au préalable, pouvoir **se débarrasser des vieux oripeaux**. Ici cela concerne le projet de liaison entre Albiez et les Karellis et l'extension du domaine des Karellis sur les pentes de la Pointe d'Emy

Ailleurs dans la vallée cela concerne la reprise du projet de La Croix du Sud sensé relier Valmeinier à Valfréjus... Et c'est comme cela partout dans la vallée (Grand Coin et Combe de Cléry menacés à Valcenis, col des Hauts et vallon de la Fournache à Aussois, Pas des Griffes à Valloire... sans compter les milliers de lits touristiques envisagés ça et là) .

« Le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions », et au prétexte de la croissance économique, toutes ces petites perles sont autant de destructions possibles et irrémédiables du milieu naturel.

Ceci est ni souhaitable, ni soutenable !

Face au changement climatique, face au vieillissement et à la diminution de la clientèle d'hiver, face à l'ultra-concentration de l'économie hivernale sur seulement quelques semaines entre janvier et février, la recherche aurait dû être tout autre.

Ce n'est pas avoir un « regard neuf », ces questions, tous les habitants de la vallée et de l'Alpe se les posent un moment ou un autre :

- Comment envisager une véritable relation entre la vallée et les versants ? « Un cluster », un territoire où les différentes synergies se développent en cohérence ?
- Comment permettre la reconversion des stations déjà ruinées et dont l'altitude basse fait qu'elles ne pourront pas lutter face au changement climatique ?
- Comment faire en sorte que le Parc National de la Vanoise soit mieux accepté par les communes riveraines ?
- Plutôt que de construire toujours plus, comment planifier la remise en valeur et l'isolation du parc immobilier résidentiel et de tourisme dans toute la vallée ?
- Etc...

L'avenir de la Maurienne n'est pas de ressembler à la Tarentaise.

Pourquoi dire une telle chose aujourd'hui ? Car c'est tout simplement ce qui transpire dans le Diagnostic du SCoT Maurienne, ainsi un simple exemple page 144 :

« Avec 18 stations alpines généralement recensées, la Maurienne offre plus de 1 100 km de pistes, près de 300 remontées mécaniques sur son strict périmètre géographique (à titre de comparaison, respectivement 1 400 km et 550 remontées mécaniques pour la Tarentaise) ».

...Et c'est comme ça tout le long, dans le diagnostic du volet tourisme. Il s'agit simplement de se comparer à la vallée voisine. Il faut donc le redire : l'avenir de la Maurienne n'est pas de ressembler à la Tarentaise, bien qu'avec nos 1 100 km de pistes et nos projets d'extensions et d'urbanisation tous azimuts nous sommes bien partis pour singer la vallée voisine.

Cet avenir que laisse entrevoir le SCoT de Maurienne n'est pas durable.

Pour l'association La Harde, son Président : Jean-Luc OTTENIO